

D.2020.02.05.10.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

10 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.6 - Réalisation d'une thèse dans le cadre du dispositif CIFRE entre Tisséo-Collectivités et l'université Jean Jaurès portant sur la politique cyclable : participation de Tisséo-Collectivités au comité de suivi.

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2017.11.22.3.3 en date du 22 Novembre 2017, Tisséo Collectivités a décidé de s'inscrire dans le dispositif des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). Initié par le Ministère chargé de la Recherche et confié à l'Association Nationale de Recherche Technique (ANRT), ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi.

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités a décidé de recruter un doctorant, inscrit en thèse à l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, dans le cadre du dispositif CIFRE et ce depuis le 1er juillet 2018.

Le sujet de thèse retenu a été le suivant : « Déterminants, cohérence et efficacité des leviers d'une politique cyclable dans une grande ville française – Théorie et application : Agglomération Toulousaine ».

Depuis son arrivée en juillet 2018, le doctorant a pris part aux travaux du programme Commute liés au vélo, ainsi qu'à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération en contribuant à sa gouvernance et à ses différents volets plus opérationnels, notamment au volet Suivi et Évaluation en lien avec ses travaux de recherche : recherche sur les outils de comptages, indicateurs d'évaluation.

Il a également réalisé 4 études pour Tisséo Collectivités :

- Etudes auprès des vélocistes à l'échelle de la grande agglomération toulousaine.
- Enquête et exploitation des résultats sur les pratiques des cyclistes sur la grande agglomération toulousaine.
- Etude sur l'usage des parcs vélo Tisséo.
- Enquête auprès des employeurs ayant mis en place l'indemnité kilométrique vélo.

Il a dans le même temps progressé dans ses travaux de recherche avec notamment un article généraliste publié dans un dossier ressources Education Santé-Environnement du réseau Graine, dans le cadre du 3ème Plan régional santé-environnement, et un article scientifique en cours de rédaction.

Désormais, un comité de suivi de thèse doit se réunir avec pour objectif d'évaluer la progression du travail de thèse sur le sujet de l'évaluation des politiques publiques cyclables. Il a lieu une seule fois au cours de la thèse et est obligatoire pour l'inscription en 3ème année. Ce comité de suivi sera composé de chercheurs de l'université de Toulouse ainsi que de 2 universitaires extérieurs.

Dans ce cadre, il est proposé de prendre en charge des frais d'hébergement et de déplacement des deux universitaires dans la limite du montant de 500€ chacun (sur présentation de justificatifs).

Le comité de suivi se réunira au printemps.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DIT que Tisséo Collectivités prendra en charge les frais des universitaires dans les conditions ci-définies.

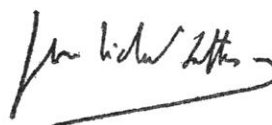
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au Budget de Tisséo Collectivités (SMTTC).

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES